Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-263503732-20261015-202610002-DE

C.C.A.S. DE BRECE
Ille-et-Vilaine

35530 BRECE
☎ 02.99.00.10.09

N° 2026-10-002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET : **Convention pluriannuelle 2027/2033 relative à la gestion du dispositif de gratuité des transports sur le réseau Star et le service Handistar - Renouvellement**

Le 15 octobre 2026, à 18H45, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BRECE, convoqué le 8 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent HERBST.

NOMBRE de
Membres en exercice..... 11
Présents.....08
Votants 08

Etaient présents : M. Vincent HERBST, Président, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, Mme RONCIERE Nolwenn, Mme LECANU Chloé, Mme CADIEU Marie-Odile, Mme BLESTEL Dominique, M. BROCHARD Etienne, Mme DEMEE Yvette

Absents excusés : Mme THEBAULT Céline, Mme PERCHE Olivia, Mme HERCOUET Madeleine

Mme RONCIERE Nolwenn a été élue secrétaire.

Monsieur le Président rappelle qu'un renouvellement à la convention relative à la gestion du dispositif de gratuité des transports sur le réseau STAR a été signé entre RENNES METROPOLE et le CCAS de la commune de BRECE pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2025. Cette convention a fait l'objet d'un avenant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le :

La convention arrivant à échéance, il y a lieu de la renouveler pour la période de 2027/2033.

L'objet de la présente convention est de fixer les modalités de gestion du dispositif de tarifs réduits des transports pour les habitants de la commune de Brécé.

Pour rappel, le CCAS de Brécé assure l'instruction du droit aux tarifs réduits des transports et le chargement sur la carte Korrigo, des titres gratuits et des profils de réduction pour ses habitants.

Pour la mise en œuvre de l'instruction du droit aux tarifs réduits des transports, Rennes Métropole met à la disposition du CCAS :

- Un guide d'instruction des tarifs réduits des transports, régulièrement mis à jour.
- Une feuille de calcul au format Excel, permettant de déterminer la nature du droit ou l'absence de droit aux tarifs réduits des transports.
- Les outils de communication nécessaires à l'information du public et à la facilitation du parcours usager

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-263503732-20261015-202610002-DE

La charge financière du dispositif est répartie entre les différents partenaires de la façon suivante :

- Rennes Métropole supporte la totalité des charges liées au transport de personnes bénéficiant de la gratuité et/ou de réductions.
- Les moyens humains et matériels mis en œuvre par le CCAS ne font l'objet d'aucune contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement au renouvellement de cette convention telle que présentée.
- Autorise M. le Président à signer la convention ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Le Président

Vincent HERBST

Pour copie conforme

MAIRIE DE BRECE
(Ille-et-Vilaine)